

26

# TARIFS DES REPARATIONS ET DES ECHANGES STANDARD A - B 2 - 2 B - B 12

N° III (en vigueur à dater du 1<sup>er</sup> Novembre 1932)

(Ces tarifs annulent les précédents.)

## 1° TARIF DES RÉPARATIONS

### CONDITIONS D'APPLICATION

#### Généralités.

I. — Les prix de ce Tarif ne comportent que la main-d'œuvre de remise en état des organes, sans fournitures. Les pièces détachées sont facturées à part, suivant le Tarif des pièces détachées en vigueur.

II. — Le présent Tarif est appliqué à nos Usines ainsi que chez tous nos Concessionnaires et Agents.

Les réparations sont payables au comptant.

La responsabilité d'une opération incombe à celui de nos Représentants qui l'a effectuée.

III. — L'Usine ne prend aucun engagement de rigueur en ce qui concerne la durée des réparations, qui, en aucun cas, ne pourrait donner lieu à des dommages-intérêts d'aucune sorte.

IV. — Les prix indiqués au présent Tarif correspondent aux numéros de notre Catalogue général des Réparations.

Seuls, les prix des opérations mentionnées au présent tarif peuvent être exigés.

V. — Les prix du présent tarif ne sont applicables qu'à des organes normalement usés.

En cas d'accident, ils ne peuvent donner qu'une approximation.

#### Carrosserie.

Exceptionnellement, les prix indiqués au chapitre "Peinture" comprennent la fourniture des matières de peinture.

En ce qui concerne la carrosserie, il ne faut pas omettre de totaliser toutes les opérations de ferrage, tôlerie, sellerie, et peinture nécessaires à l'exécution du travail.

Nos	PRIX	Nos	PRIX	Nos	PRIX
1 ...	10 00	73 ...	20 00	141 ...	15 00
3 ...	10 »	74 ...	20 »	142 ...	50 »
4 ...	5 »	81 ...	10 »	145 ...	35 »
5 ...	15 »	83 ...	15 »	148 B.2.	50 »
7 ...	15 »	84 ...	40 »	B.12	60 »
8 ...	10 »	85 ...	15 »	149 B.2.	155 »
9 ...	10 »	86 ...	10 »	B.12	185 »
13 ...	30 »	87 ...	30 »	150 ...	15 »
14 ...	100 »	90 ...	30 »	151 ...	30 »
18 ...	140 »	93 ...	20 »	152 ...	25 »
19 ...	190 »	95 ...	70 »	153 ...	30 »
22 ...	50 »	96 ...	190 »	154 ...	70 »
26 ...	95 »	100 ...	55 »	161 ...	80 »
26 <i>bis.</i>	150 »	101 ...	40 »	162 ...	40 »
27 ...	200 »	110 <i>banjo</i>	20 »	163 ...	40 »
28 ...	330 »	111 <i>banjo</i>	55 »	164 ...	40 »
29 ...	660 »	115 ...	70 »	166 B.2.	70 »
32 ...	125 »	116 ...	200 »	170 ...	15 »
40 ...	15 »	<i>banjo</i>	210 »	171 ...	15 »
41 ...	10 »	120 B.2.	30 »	173 ...	30 »
42 ...	15 »	B.12	40 »	180 ...	45 »
43 ...	15 »	122 ...	15 »	181 ...	10 »
50 ...	15 »	126 ...	10 »	190 ...	40 »
51 ...	20 »	127 ...	15 »	191 ...	20 »
53 ...	10 »	130 ...	60 »	194 ...	15 »
54 ...	10 »	131 ...	25 »	200 ...	30 »
55 ...	5 »	133 ...	70 »	202 ...	15 »
60 ...	15 »	134 ...	15 »	210 B.2.	20 »
61 ...	55 »	135 ...	20 »	B.12	30 »
63 ...	20 »	140 ...	30 »	211 ...	50 »



N <sup>os</sup>	PRIX	N <sup>os</sup>	PRIX	N <sup>os</sup>	PRIX
212 ...	15 00	300 ...	15 00	358 torpedo	325 00
213 ...	20 »	301 ...	40 »	Cond. int.	400 »
220 ...	15 »	302 ...	15 »	361 voir 161	
221 ...	10 »	303 ...	50 »	373 ...	300 »
230 ...	10 »	304 ...	20 »	375 ...	150 »
231 ...	40 »	305 ...	25 »	376 ...	50 »
232 ...	15 »	306 ...	25 »	377 ...	40 »
233 ...	10 »	307 ...	25 »	380 ...	40 »
234 ...	20 »	308 ...	15 »	381 ...	25 »
235 ...	30 »	309 ...	25 »	384 ...	180 »
240 ...	10 »	310 ...	70 »	400 ...	15 »
241 ...	10 »	311 ...	5 »	401 ...	5 »
242 ...	40 »	312 ...	15 »	402 ...	10 »
243 ...	10 »	313 ...	25 »	403 ...	5 »
250 ...	5 »	314 ...	60 »	404 ...	70 »
251 ...	10 »	315 ...	50 »	405 ...	90 »
252 ...	40 »	316 ...	50 »	408 ...	50 »
256 et 257	20 »	317 ...	50 »	450 ...	100 »
258 ...	10 »	322 ...	50 »	451 ...	70 »
259 ...	20 »	323 ...	60 »	452 ...	50 »
260 ...	10 »	324 ...	25 »	453 ...	90 »
270 ...	15 »	325 ...	25 »	454 ...	875 »
271 ...	10 »	350 ...	50 »	456 ..	1.400 »
280 ...	20 »	351 ...	35 »	457 ...	25 »
281 ...	10 »	354 ...	15 »	458 ...	35 »
282 ...	15 »	355 ...	25 »	459 ...	100 »

## 2° TARIF DES ÉCHANGES STANDARD

### CONDITIONS D'APPLICATION

I. — Les prix indiqués dans ce chapitre représentent le remplacement d'une pièce ou d'un organe par une pièce ou par un organe de même type remis en état par l'Usine.

Ces prix ne comportent aucun travail de pose et dépose, le prix de cette main-d'œuvre se trouve dans le tarif des réparations.

Un organe ne peut être admis à l'ÉCHANGE STANDARD que s'il est normalement usé et en état de fonctionnement. Exception est faite pour le cas du moteur. Un prix spécial a été prévu pour l'ÉCHANGE STANDARD d'un moteur dont le carter a été détérioré.

II. — Les organes à échanger devront être adressés à notre Service PIÈCES DÉTACHÉES, 175, rue du Président-Wilson, à Levallois-Perret ou à l'une de nos Succursales :

ANGERS : 48, rue de Brissac.

BORDEAUX : 49, rue de Belleville.

BOULOGNE-SUR-MER : 56, avenue de Paris.

BREST : 16, rue Victor-Hugo.

CAEN : 3 et 5, quai de Juillet.

CAHORS : 111, boulevard Gambetta.

CHOLET : 41, avenue Gambetta.

CLERMONT-FERRAND : 38, avenue des Paulines.

DIEPPE : 2, rue Thiers.

EVREUX : 18, avenue du Maréchal-Foch.

LE HAVRE : 6, boulevard Foch.

LISIEUX : 31, rue de Paris.

LOUVIERS : place d'Evreux.

LYON : 35, rue de Marseille.

NANTES : rue Alfred-Riom.

NIORT : 82, avenue Saint-Jean d'Angély.

STRASBOURG : 29, rue du Vieux Marché aux Vins.

TOULOUSE : 3 bis, faubourg Bonnefoy.



III. — L'expédition des organes revisés sera faite contre remboursement de notre Service PIÈCES DÉTACHÉES à Levallois ou de l'une de nos succursales ci-dessus. Les frais de port et de douane sont à la charge du client et l'emballage lui sera consigné jusqu'au retour au service expéditeur.

Les organes revisés à nos Usines et expédiés comme ECHANGES STANDARD sont munis soit d'un bulletin de Garantie, soit d'un certificat attestant que la revision a été effectuée par nos soins. (Dans ce cas, nos Concessionnaires et Agents ne sont responsables que des travaux de dépose et de pose de l'organe sur la voiture.)

Les organes d'"ECHANGE STANDARD" qui bénéficient de la garantie sont les suivants : moteur, embrayage, boîte de vitesses, pont arrière, essieu avant et boîtier de direction.

Ces organes sont garantis pendant un délai de 6 mois contre tous vices de matière ou défauts de construction.

La garantie ne peut s'étendre aux accidents provenant d'un manque de soin, d'un oubli, de l'inexpérience d'un conducteur ou d'une surcharge même passagère.

Les Usines font les plus expresses réserves sur l'application de la garantie dans le cas des moteurs standard si les recommandations qu'elles font pour la période de rodage n'ont pas été suivies.

Dans tous les cas la responsabilité du constructeur, même en cas d'accident de personnes ou de choses ayant pu résulter de vices ou défauts de construction est, de convention expresse, limitée strictement à l'échange gratuit des pièces reconnues défectueuses par les Services Techniques de ses Usines à l'exclusion formelle de tous les autres dommages-intérêts pour quelque cause que ce soit.

Les pièces dont le remplacement gratuit est demandé devront être expédiées franco pour examen préalable. L'échange ne pourra donner lieu à aucune indemnité ni participation quelconque du constructeur dans la main-d'œuvre nécessitée par le démontage et le remontage.

IV. — Les prix appliqués seront ceux du tarif en vigueur au jour de l'ECHANGE STANDARD.



DESIGNATION	PRIX (en usine ou dans nos succursales)
MOTEUR sans embrayage, ni carburateur, ni magnéto, ni dynamo, ni bougies.....	<b>1.950</b> »
Echange avec carter crevé.....	<b>3.450</b> »
EMBRAYAGE complet avec douille coulissante et couronne de démarreur.....	<b>150</b> »
BOITE DE VITESSES avec embrayage complet, douille coulissante et couronne de démarreur, munie de frein de différentiel, leviers et pédales, sans démarreur, ni pédale de lancement	
A, B.2.....	<b>1.500</b> »
2.B .....	<b>1.000</b> »
B.12 .....	<b>1.000</b> »
BOITIER DE DIRECTION avec support et levier.	<b>300</b> »
ESSIEU AV A, B.2, 2.B avec moyeux, leviers et barre d'accouplement, sans barre de direction .....	<b>800</b> »
ESSIEU AV B.12 avec freins, moyeux, levier et barre d'accouplement, sans barre de direction .....	<b>840</b> »
PONT AR avec moyeux, tambours de freins, chapeaux de roues et plateau d'entraînement sur pignon d'attaque.....	<b>1.800</b> »
AVERTISSEUR .....	<b>20</b> »
CONJONCTEUR DISJONCTEUR.....	<b>22</b> »
DYNAMO complète.....	<b>200</b> »
RADIATEUR .....	(voir tarif spécial)
BLOC RADIATEUR.....	d°